# RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES

## AVIS PUBLIC
### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, greffière, de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges, que le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 novembre 2026 au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 03-2026 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Régie – Règlement numéro 01-03-2026

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 01-03-2026 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23 novembre 2026.

J Paradis

Me Julie Paradis, greffière

JUR 20261123
FIN AFFICHAGE : 20261223